



Le Viennopôle René Monory d'Antran inauguré

mercredi 20 janvier 2010, par [lpe](#)

Vendredi 15 janvier, le **parc d'activités René Monory** a été le premier des 6 Viennopôles inauguré dans le département en présence de nombreuses personnalités politiques.



Comme les autres pôles labellisés, il « *répond à des règles environnementales, de proximité de voies d'accès et de surfaces importantes* » précise **Claude Bertaud**, Président du Conseil général de la Vienne.

Les entreprises qui choisissent de s'implanter sur ce **Viennopôle de 15 hectares**, dont 5 sont consacrés aux aménagements dont les pistes cyclables et aux espaces paysagers, signent une **charte environnementale**. Celle-ci les engage sur l'aménagement de la parcelle, la construction et la gestion du bâtiment ainsi que la sensibilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques du développement durable. Le bâtiment d'accueil HQE de 400 m² à l'entrée du Viennopôle, en plus de son rôle de point d'information et d'accompagnement des entreprises, est proposé à la location pour des entreprises souhaitant disposer rapidement de bureaux et d'ateliers. L'ensemble du projet a représenté un **investissement de 3 345 000 € HT**.

19 € le m² : un argument attractif

La labellisation départementale conjuguée à celle de l'Etat pour l'aspect Pôle d'Excellence Rurale ont été accompagnées de financements permettant aujourd'hui de « *proposer des parcelles à des prix attractifs. Le prix d'équilibre auquel les terrains vont être commercialisés ces prochains jours s'établit à seulement 19 € le m²* » se réjouit **Jacques Boulas**, Président de la Communauté de Communes Mâble et Vienne. Un argument de poids pour attirer des entreprises et créer des emplois car, comme le disait René Monory, dont la fille avait fait le déplacement, « **le meilleur social est de faire du développement économique** ».



L'entreprise semble bien engagée sur le territoire car en plus de « *l'implantation prochaine de Solaire Direct sur la zone d'activités de Châtellerault, nous avons 2 ou 3 touches pour le Viennopôle d'Antran* » souligne **Jean-Pierre Abelin**, Député Maire de Châtellerault. Il poursuit, « *cette zone d'activités qui s'inscrit en complément de celle de Châtellerault pourra profiter de la convention de revitalisation.* »

En attendant le recrutement prochain d'un développeur économique par les 2 Communautés de Communes, les porteurs de projets peuvent prendre contact avec **Yolaine Vu Van**, chargée de la prospection économique au Conseil Général.

Sophie Guitonneau.